



Inscription à l'accueil

extrascolaire Année scolaire 2022 - 2023

Le (la) soussigné(e) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire et déclare accepter le règlement ainsi que le règlement d'application de l'accueil extrascolaire, documents dont il (elle) a pris connaissance. **Il (elle) s'engage à rencontrer une responsable de l'accueil avant le premier jour de prise en charge de l'enfant pour la sécurité de celui-ci et pour une collaboration efficace entre les partenaires.** Il (elle) certifie que les renseignements fournis sont exacts et s'engage à s'acquitter de ses factures dans le mois courant.

Veillez remplir un formulaire par enfant et envoyer avant le 15 juin.

ENFANT•

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Degré scolaire pour l'année 2022-2023.....

REPRESENTANTS LEGAUX

Nom et prénom du père.....

Adresse.....

No de tél. privé..... No de tél. mobile.....

Adresse e-mail..... Correspondance par e-mail: oui / non

Nom et prénom de la mère.....

Adresse.....

No de tél. privé..... No de tél. mobile.....

Adresse e-mail..... Correspondance par e-mail: oui / non

Qui contacter en cas d'absence des parents?

Nom et prénom..... Lien avec l'enfant.....

No de tél. privé..... No de tél. mobile.....

En cas d'urgence, si nous ne pouvons pas joindre les parents, les représentants légaux ou le contact indiqué, nous ferons appel au médecin ou au service d'urgence. Les frais seront à la charge des parents.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Allergies (alimentaires ou autres)

Régime alimentaire particulier

Prescription médicale

Maladie particulière

Nom du médecin traitant et tél

Assurance maladie

Assurance accident

Assurance responsabilité civile.....

FREQUENTATION REGULIERE

Le nombre de place à l'accueil étant limité, une inscription ne garantit pas une prise en charge de l'enfant. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Cochez ce qui convient et indiquez les heures d'arrivée (pour le matin) et de départ (pour le soir) de votre enfant (par tranche horaire de 15 min.). **Les plages horaires pourront être éventuellement modifiées en fonction des inscriptions.** En principe il n'y a pas d'accueil le mercredi après- midi. En cas de plusieurs demandes cette décision peut être revue.

Horaires souhaités	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 06h30-08h05					
Matinée 08h05-11h40					
Midi 11h40-13h45			Pas de repas Pas d'accueil		
Après-midi 13h45-15h25			Pas d'accueil		
Soir 15h25-18h30			Pas d'accueil		

Lundi au vendredi, de 6h30 à 8h05 : sans le déjeuner mais avec la possibilité d'amener son propre déjeuner et de le consommer à l'accueil.

Lundi au vendredi de 8h05 à 11h40 : l'enfant amène sa récréation.

Lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 11h40 à 13h45 (avec le repas).

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 15h25.

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h25 à 18h30 (avec goûter et surveillance des devoirs).

FREQUENTATION IRRÉGULIERE ET DEPANNAGE

Description des jours et des horaires (fixes ou pas):

.....

Pour les fréquentations irrégulières, joindre si possible votre planning. Ce planning devra être donné minimum 10 jours à l'avance pour une planification efficace (cf art.2 al. d. du règlement d'application).

TRAJET

Pour les enfants dès l'école primaire:

Mon enfant effectuera les trajets de chez lui à l'école primaire d'Autigny (et retour) par ses propres moyens, déchargeant ainsi l'Accueil et son personnel de toute responsabilité à ce sujet.

Commentaires :

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement et le règlement d'application de l'accueil

Lieu et date :

Signature du représentant légal :